

311

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 311 28 mars 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Tenir le couteau par le manche

« A tout le personnel.

» La conjoncture actuelle a obligé notre comité de direction à revoir toute l'organisation ainsi que nos conceptions de travail. Dans le but de pallier aux (sic) difficultés présentes, nous nous voyons dans l'obligation de licencier tout le personnel de l'entreprise. Ce licenciement entre en vigueur ce jour et selon les prescriptions légales.

» Par contre, dans la première quinzaine de mars, nous réengagerons tout ou partie de notre personnel, dans de nouvelles conditions. Cette décision a pour but de sauvegarder les intérêts des bons collaborateurs et de maintenir la société à un haut niveau technique et commercial tel qu'elle se l'est fixé depuis sa fondation.

» Nous comptons sur la compréhension de tout notre personnel afin qu'il prenne conscience des difficultés actuelles et que, par son nouvel engagement, il prouve son efficacité par une participation (resic) répondant en tous points aux exigences de la situation actuelle ».

Signé : la direction de l'entreprise.

Moudon, le 28 février 1975.

(Suivent les délais de congé « légal » : durant la première année de service : un mois pour la fin d'un mois; de la deuxième à la neuvième année inclusivement : deux mois pour la fin d'un mois; dès la dixième année de service : trois mois pour la fin d'un mois).

« PS : Le personnel ne désirant pas accepter les conditions mentionnées ci-dessus est prié de considérer la présente comme une lettre de congé et est prié de nous en aviser ».

A la clef de cette « réorganisation » bien évidemment, un « réajustement » des salaires qui seront diminués de 300 à 800 francs selon les cas !

Pincez-vous; non, vous ne rêvez pas ! Mais les conventions collectives ? direz-vous; à dire vrai, cette entreprise-là est non conventionnelle... et qui aurait, dans ce cas, et si une convention existait, le courage et la patience d'endurer les lenteurs d'une procédure arbitrale ? Mais la paix du travail, le dialogue séculaire entre partenaires sociaux ? A dire vrai, la « crise » révèle les vrais rapports de force, et les moyens dérisoires à disposition des travailleurs pour se faire entendre... Mais les pouvoirs publics ? à dire vrai les délais légaux de congé seront en principe respectés... Mais la riposte des ouvriers, peu disposés à « prouver leur efficacité par une participation répondant en tous points aux exigences de la situation actuelle » ? A dire vrai, l'embauche se fait rare, et pour des familles installées dans la région (enfants en âge de scolarité, traites à payer, appartement ou maison à rentabiliser) un déménagement semble exclu; alors que faire, sinon accepter cette farce du « nouvel engagement »... Mais les syndicats ? A dire vrai, les ouvriers de l'entreprise hésitent à leur confier leurs intérêts, à engager la lutte, gagne-pain oblige... et les gens de Schwarzenbach qui viennent d'arroser les usines de Suisse romande de tracts traînant dans la boue les syndicats suisses pour n'avoir pas su défendre avant tout les intérêts des ouvriers suisses face aux étrangers...

Un cul-de-sac.

Une impasse qui, faut-il encore le souligner, profite exclusivement à une minorité.

Mais le problème reste cependant posé. Et il faut trouver une riposte. Même si le cas de cette entreprise de Moudon est peut-être caricatural sur le marché actuel de l'emploi (on attend toujours les protestations des associations patronales, garanties elles aussi de la « paix du travail »).

Pour l'instant, tout se passe comme si tous les « remèdes » étaient dépassés, avec le fléchissement de la conjoncture.

La coopération au développement : la grande confusion des définitions

Pour combien de temps a-t-on refermé le dossier des relations de la Suisse avec les pays en voie de développement après la dernière dérobade du National (cf. DP 310) refusant d'adopter le texte légal qui aurait fixé les bases de la contribution helvétique en la matière ? Même si un vote populaire est prévisible — et souhaitable — à plus ou moins longue échéance, nul ne sait en réalité jusqu'à quand les parlementaires reculeront, par crainte de réactions nationalistes orchestrées par Schwarzenbach et les siens, l'ouverture d'un vrai débat, indispensable entre tous, sur le sujet.

Il reste que si les Chambres semblent dominées, sur ce point comme sur d'autres en cette période de l'année, par des soucis électoraux, la Confédération est malgré tout engagée dans un certain nombre d'actions qui participent de cette fameuse « solidarité » internationale, tant prêchée mais si peu appliquée dans les faits; il reste que, si les textes légaux fondant la manière dont notre pays assumera sa responsabilité vis-à-vis du tiers monde restent encore dans les tiroirs des spécialistes, la contribution suisse au développement n'en existe pas moins, si insuffisante soit-elle. Il est donc possible de passer outre les soucis tactiques des parlementaires pour relancer la réflexion sur le fond.

Et là, deux textes méritent d'être examinés, puis confrontés (cf. Service d'information tiers monde, 1/1975) qui, après la « crise » du pétrole, définissent la politique suisse du développement : d'une part, de source officielle, le « Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les répercussions des récents événements économiques mondiaux sur la contribution suisse à la coopération internationale au développement » (rapport demandé par le Parlement en mars 1974), et d'autre part le rapport de la commission d'études pour une nouvelle conception du développement, commission nommée par quatorze

organisations de coopération au développement. Une comparaison de ces deux textes permettra de distinguer les « points chauds » des discussions actuelles sur les problèmes de développement.

Tout d'abord, « grosso modo », les points sur lesquels les deux textes se rencontrent, étant admis qu'ils sont sous-tendus tous deux par l'idée qu'il faut continuer, voire développer une coopération au développement :

— l'effort prioritaire doit être porté sur les pays et couches de population défavorisés dans le tiers monde;

— un accent prioritaire doit être mis sur le développement de l'agriculture dans les pays sous-développés (avec la participation de la population concernée, à l'aide de techniques adaptées, en favorisant des travaux utilisant beaucoup de main-d'œuvre, en soutenant une politique permettant une meilleure commercialisation des produits de consommation courants).

La misère à l'intérieur de la misère

A partir de ces points de départ qui paraissent aller de soi, ou qui du moins font l'objet d'un large consensus, une remarque fondamentale. On parle, dans le rapport du Conseil fédéral, de « pays et de couches défavorisés ». La précision est capitale. Il est vrai que les investissements privés se concentrent sur les pays qui possèdent déjà une infrastructure et qui garantissent une rentabilité suffisante. Mais il y a davantage : les investissements — que la Confédération veut encourager — dans ces pays dits plus riches ne feront que renforcer la distorsion qui y existe déjà entre ville et campagne, entre régions « modernes » et régions rurales; c'est ce que souligne la commission d'étude, en refusant de parler seulement de différentes catégories de « pays en

développement », mais en soulignant l'existence dans chaque pays de « centres » de croissance opposés aux « périphéries » en voie de sous-développement (un investissement dans une région riche d'un pays « avancé » ne profite pas aux habitants les plus pauvres; il est donc en contradiction avec la politique gouvernementale en matière de coopération technique).

Le rôle du commerce

Le commerce est également l'objet de divergences importantes :

— Le rapport gouvernemental insiste sur le rôle que peut jouer une coopération internationale pour « intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de telle sorte qu'ils puissent devenir des partenaires du système international d'échanges commerciaux ». Parallèlement, ce n'est que par une augmentation des recettes provenant de l'exportation que les pays en développement pourront devenir moins dépendants d'une aide financière. A cet effet, il convient de renforcer leur économie afin qu'elle puisse être adaptée aux règles de la concurrence internationale.

— La commission d'étude est nettement plus sceptique quant au rôle que peut jouer le commerce pour le développement d'un pays. Sans postuler une autarcie totale, elle donne une priorité absolue à la production des biens de première nécessité. Les famines répétées de ces dernières années sont une conséquence de politiques de développement orientées vers l'augmentation des exportations aux dépens de la production alimentaire locale. Les plantations d'arachides, de coton, de café, etc. pour l'exportation ont rejeté sur les terres moins fertiles les paysans qui produisaient de quoi se nourrir. La production industrielle pour l'exportation, d'autre part, implique, si elle veut être concurrentielle, l'introduction d'une technologie de pointe, d'une mécanisation poussée et nécessite de très grands investissements de capitaux. Vouloir favoriser cela va à l'encontre des

intérêts évidents de pays souffrant de sous-emploi et de chômage, de manque d'infrastructures et de capitaux. Favoriser l'exportation, c'est s'enfoncer plus avant dans une dépendance accrue de l'étranger et des firmes multinationales.

Désaccord sur les investissements privés

Les investissements privés, on s'en doute, sont l'une des pommes de discorde importantes :

— En ce qui concerne les investissements privés, le rapport du Conseil fédéral reconnaît qu'ils « se concentrent sur ceux de ces pays qui possèdent déjà une notable infrastructure ainsi qu'une économie relativement diversifiée et où une rentabilité suffisante peut être escomptée par le secteur privé ». La Confédération se propose, par le moyen de la garantie des risques à l'investissement, de faire profiter les pays « plus avancés » du tiers monde d'apport de capitaux du secteur privé. Une telle façon de faire répond à la fois aux intérêts du pays en développement en question et à ceux de la Suisse qui, trop petite et disposant de trop peu de main-d'œuvre se voit contrainte « d'investir à l'étranger son expérience industrielle, ses connaissances techniques et ses capitaux ». Le souhait est exprimé que ces transferts de capitaux tiennent compte des priorités de développement des pays destinataires.

— La commission d'étude, par contre, fait remarquer que dans la plupart des cas, les investissements privés contribuent plutôt à bloquer le développement d'un pays et non à le favoriser. Ils introduisent une technique hautement perfectionnée, un mode de production qui n'a besoin que de relativement peu de main-d'œuvre, ainsi que des modèles de consommation plaqués sur les habitudes occidentales. Rarement, les pays sous-développés sont en mesure de faire valoir des objectifs de développement face aux investisseurs. Ces derniers profitent en général d'une législation sociale très restrictive en matière de salaires et de droits des travailleurs.

Partenaires ou non ?

Enfin, le rapport du Conseil fédéral souligne l'importance de la coopération au développement, ce point a été largement développé devant les Chambres, dans la mesure où elle permettra à certains pays qui ne sont pas actuellement en mesure d'établir avec la Suisse des relations économiques importantes de s'intégrer dans le marché mondial et de devenir un jour des partenaires intéressants pour nous. « Dans ce sens, dit le rapport, il appartient à la coopération au développement suisse de maintenir et de renforcer la capacité d'absorption des pays en développement pour ce qui est des produits d'exportation et des investissements suisses. »

Cette conception est radicalement opposée à celle qui ressort du rapport de la commission. Cette dernière fait au contraire ressortir le conflit qui existe entre les objectifs d'une politique de développement qui se veut au service des plus pauvres et la politique extérieure et commerciale de la Suisse qui veut servir les intérêts de notre pays. Or, « les intérêts à court terme de la Suisse ne sont pas identiques à des couches défavorisées dans les pays sous-développés ». Il est indispensable de reconnaître et d'affronter ce conflit. Puis d'élaborer une politique globale de développement qui vise en premier lieu à mettre un terme à toutes les relations, notamment économiques, entre la Suisse et les pays sous-développés qui font obstacle à un développement autonome dans ces pays. « Il n'est pas admissible de donner d'une main et de prendre de l'autre. Il y a une chose encore plus importante que l'aide : c'est que nous arrêtions de nuire aux pays sous-développés ». Quand on sait qu'en 1974 la Suisse a gagné par son commerce avec le tiers monde 3,18 milliards de francs, cette exigence ne manque pas de pertinence.

Bonne volonté et lutte pour le pouvoir

Les divergences sur les formes que doit prendre l'aide au développement sont, on le voit, pro-

fondes, même une fois le principe admis. Il n'est que de lire les lignes de conclusion du Service d'information tiers monde pour s'en convaincre. « Le rapport du Conseil fédéral ne manque pas d'intérêt. Il pose certains accents justes et nécessaires. Mais son analyse pêche par manque de cohérence. (...) Par ailleurs, il ressort de ce rapport une vision de la situation politique de notre monde où les conflits sont complètement ignorés. On postule qu'il suffit d'un peu de bonne volonté pour que les intérêts des pays industrialisés correspondent à ceux des pays sous-développés, qu'il est possible de favoriser un développement en faveur des couches pauvres dans le tiers monde tout en visant à accroître les investissements et exportations suisses. Comme si nos industries hautement mécanisées produisaient ce dont a besoin le paysan du Tchad ou de la Haute-Volta pour survivre.

Un toast

» Le problème du pouvoir économique et politique dans le monde, dans les différents pays dont il est question, est constamment escamoté. Les causes des phénomènes décrits restent dans l'ombre. Une notion que l'on croyait un peu dépassée, celle de « progrès », sous-tend de nombreux passages du rapport, de même que la croyance qu'une simple extension des échanges commerciaux serait à même d'assurer à la longue le bien-être de chacun. On remplace volontiers la notion critique de « dépendance » par celle, merveilleusement neutre, d'« interdépendance ». Tout cela donne fortement à penser que ce rapport gouvernemental n'est en fait rien d'autre qu'un toast porté à notre industrie d'exportation et à sa vision du monde et du développement profondément marquée par le libéralisme économique. »

Devant de telles critiques, qui divisent donc les partisans d'une coopération au développement accrue, et qui pourraient être utilisées par leurs adversaires qui nierait l'urgence d'un débat national sur la question ?

Démocratiser la démocratie

Après chaque votation ou élection, sauf à quelques rares exceptions, c'est le même commentaire désabusé qui revient : le peuple se désintéresse des problèmes politiques ! L'abstentionnisme est un mal qui ronge les institutions démocratiques !

A Genève, puis à Bâle, des sociologues ont tenté d'éclairer ce problème, de poser un diagnostic.

Tout d'abord, il faut bien voir que le phénomène n'est pas nouveau. La participation aux élections fédérales était inférieure à 50 % au début du siècle; à la même époque, certaines votations populaires attiraient à peine plus d'un tiers des électeurs...

On a proposé plusieurs remèdes et certains d'entre eux sont déjà en vigueur : abaisser l'âge électoral, ouvrir plus longuement les bureaux de vote, présenter au peuple des alternatives... Ce qui a été déjà fait ne paraît pas modifier la tendance à un abstentionnisme croissant et généralisé.

Après la votation de mars sur l'article conjoncturel, un caricaturiste a proposé de placer les urnes au bout des pistes de ski, le long des autoroutes engorgées et à la sortie des églises; l'image est plaisante, mais le remède, bien sûr, peu efficace. Ce ne sont pas le temps, les informations ou les facilités qui manquent au citoyen pour qu'il s'exprime, c'est l'intérêt.

Pour éclairer ce diagnostic, un faisceau d'explications que nous fournissons les enquêtes mentionnées ci-dessus.

Des questions de plus en plus abstraites

Tout d'abord, le contenu des projets soumis à votation. L'activité législative au plan fédéral a considérablement augmenté. Les questions de politique générale et de procédure sont abstraites. De tout temps, le peuple s'en est désintéressé. Mais ce sont surtout les interventions nouvelles de l'Etat dans le domaine de la politique écono-

mique, des transports, de la construction, de l'énergie, de l'environnement, qui sont devenues fréquentes au cours des dernières décennies. Ces interventions ont provoqué une très forte participation au XIX^e siècle, pendant la crise, et même dans l'immédiat après-guerre (voir la votation sur l'AVS en 1947). En Suisse, les interventions de l'Etat ont toujours été modérées et dans de nombreux domaines, les pouvoirs publics sont intervenus relativement tardivement en comparaison des autres démocraties occidentales. Une prospérité continue, et l'atténuation des antagonismes sociaux ne prédisposent pas les citoyens à se déranger pour des objets qui vont de soi.

L'anonymat urbain

Le processus accéléré d'urbanisation est un facteur bien connu dans l'explication de l'absentéisme. En milieu rural, la faible mobilité des personnes, la dimension restreinte des agglomérations, permettent un type de relations sociales, de communications, qui disparaît dans les zones urbaines; ce n'est pas, comme on le répète trop souvent, une morale civique plus développée qui pousse les ruraux aux urnes; plus simplement, dans une communauté villageoise, la vie sociale et la vie politique sont confondues; le voisinage, le travail, les associations, créent un tissu de relations dont la politique est une composante normale, habituelle.

Reste l'explication institutionnelle, propre à la Suisse. Parce que dans d'autres pays qui connaissent les mêmes mutations sociales et économiques on constate régulièrement des participations massives. En Suisse, la compétition politique est peu aiguë; depuis 1919, le rapport des forces en présence ne s'est guère modifié, les élections nationales n'ont rien d'excitant d'autant plus que la compétition est morcelée en autant d'arènes qu'il y a de cantons; depuis 1959, les grands partis forment une coalition gouvernementale de fait; peu d'espoir de changement, donc, là aussi.

Inutile de rêver à l'âge d'or des petites communautés rurales, homogènes et autonomes. La réalité urbaine, si elle peut être contenue dans son développement, ne paraît pas près de disparaître. Le système politique suisse, dans son fonctionnement réel, s'est construit peu à peu, et personne ne semble vouloir renoncer à cet équilibre idyllique, en apparence du moins. Il faudrait un choc autrement plus violent qu'une révision totale de la Constitution pour ébranler sa structure proportionnaliste à l'extrême.

Remettre en cause un système

Finalement, le problème de la participation est peut-être mal posé. Ce qui gêne certains, face à l'abstentionnisme, c'est l'affaiblissement de la légitimité des institutions et des décisions qui sont prises. Cette réflexion a été menée depuis longtemps aux Etats-Unis : un système politique, pour fonctionner d'une manière harmonieuse, doit permettre une participation moyenne; un soutien populaire trop faible déclenche une crise de légitimité; une participation trop intense accentue les antagonismes et risque de provoquer des déséquilibres. Sous-jacente à cette analyse, c'est une conception bien particulière de la démocratie qui s'exprime : celle d'une démocratie qui n'est qu'une technique sociale parmi d'autres possibles, et qui permet à des élites d'entrer en compétition pour obtenir les suffrages populaires. Le peuple, dans cette perspective, ne fait que choisir qui va décider ensuite.

Mettre en cause les citoyens, leur égoïsme, leur désintérêt, c'est poser un jugement moral qui n'éclaire guère le problème de l'abstentionnisme. Proposer des solutions qui s'attachent à modifier le comportement des citoyens — meilleure information, meilleure éducation — c'est faire preuve d'un volontarisme qui ne changera rien à la situation présente.

La démocratie libérale, c'est l'arme que la bourgeoisie montante a forgée pour lutter contre les privilèges de la noblesse et du clergé. A « L'Etat c'est moi » de Louis XIV elle a substitué une

sphère politique limitée qui garantit la plus large autonomie des rapports privés entre individus. Mais cette société idéale d'entrepreneurs indépendants s'est rapidement transformée. Dans les pays occidentaux, on peut dater assez précisément à la première guerre mondiale les débuts de l'intervention croissante de l'Etat dans la sphère privée pour atténuer et corriger les déséquilibres inhérents au libéralisme. Mais jamais encore le fondement des sociétés libérales — le caractère privé des moyens de production — n'a été remis en question. En Suisse, plus qu'ailleurs, les mécanismes de régulation de la vie économique et sociale ont été confiés à des organismes privés ou élaborés avec leur accord et en collaboration avec eux. A cette transformation de la société libérale n'ont pas correspondu une modification de la conception démocratique et de nouvelles formes de participation des citoyens.

Chercher des cadres nouveaux

Plutôt que de se demander comment améliorer la participation dans le cadre politique actuel, ne faut-il pas chercher quels sont les cadres nou-

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Intolérances

« Arma-Press » est un journal que l'on ne trouve pas dans les kiosques, malgré son tirage, impressionnant, de quelque 341 500 exemplaires. Il est en fait distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres pour mettre en garde les protestants suisses contre les Jésuites, l'œcuménisme, les « gurus » et pour leur rappeler, dans la foulée, les persécutions religieuses en cours dans l'Est européen.

La statistique religieuse suisse est contestée parce qu'elle ne tient pas compte des églises « libres » regroupant 200 000 à 300 000 fidèles sous 25 à 30 dénominations différentes. On doit cependant admettre que ce sont les milieux « sectaires » qui éditent « Arma-Press » et cherchent ainsi à réveiller des réflexes qui ne sont pas encore, et de

veux dans lesquels les individus et les groupes pourraient s'exprimer de façon plus adéquate, quels sont les domaines qui touchent concrètement leur vie quotidienne ? Parce qu'alors même que l'abstentionnisme va croissant dans les structures légales de participation, on constate une activité non négligeable sur des sujets qui déterminent très concrètement les conditions de vie des gens : politique routière, centrales nucléaires, restructuration des quartiers, logements, programmes scolaires, conditions de travail... Ce que l'on appelle communément démocratisation de la société n'est pas un slogan gratuit. Elle correspond à l'émergence d'une volonté des individus de prendre en mains leur avenir là où il est directement en jeu. La participation démocratique, c'est d'abord la possibilité de choisir, sans intermédiaire, son cadre de vie concret. Ayant fait l'expérience de l'influence qu'il peut avoir à ce niveau, le citoyen trouvera peut-être alors des motifs de participer dans le cadre de la démocratie libérale et de se déterminer sur des choix plus globaux, même s'ils sont médiatisés par les partis politiques et les organisations professionnelles.

loin, oubliés. Après la paix du travail la coexistence religieuse serait-elle remise en cause dans notre pays ?

— L'attitude du groupe démo-chrétien lors du vote sur l'interruption de grossesse a été commentée dans l'émission « CH » de la télévision alémanique. Les démocrates-chrétiens n'ont pas apprécié le commentaire et sont intervenus pour que des sanctions soient prises contre le commentateur téméraire. La conclusion des journaux les plus libéraux : que resterait-il si la télévision ne tolérait plus de commentaires critiques ?

— Avec le printemps est apparu un nouveau moyen de communication : le journal téléphonique. Il diffuse chaque jour du lundi au vendredi et en fin de semaine un bulletin de trois minutes d'information « de gauche ». Les deux premiers jours il a été pratiquement impossible d'obtenir le message. Le numéro de fin de semaine contenait des

informations générales et des informations sur le « Telefonzitig » (journal téléphonique). Les générales étaient consacrées à une lutte de locataires contre un tracé d'autoroute, ainsi qu'à l'annonce d'un concert du groupe Arenas à Effretikon, d'une représentation cinématographique et d'une manifestation d'un groupement de travailleurs étrangers. Les informations sur le nouveau journal portaient sur la nécessité d'accroître le nombre de lignes pour faciliter la réception. Mais pour cela les auditeurs sont invités à envoyer une contribution financière. L'autre information indiquait le numéro de téléphone permettant d'atteindre la rédaction.

Si vous désirez connaître ce nouveau journal, composez le (01) 39 11 12.

Budget : 450 francs de dépenses par mois !

Pierrot

Ce vieil enfariné
Le Pierrot à la lune
D'amour si haute
Est mort
On dit.

Puisse l'azur
Aveugle
Aux confins
L'accueillir.

Et qu'il y reste
sa bougie à la main.

Gilbert Trolliet

A NOS LECTEURS

Les fêtes de Pâques nous contraignent à prendre congé pendant une semaine.

Rendez-vous donc vendredi 10 avril.

POINT DE VUE

Représentation

Sur les 115 députés que compte le Grand Conseil neuchâtelois, 85, approximativement, peuvent être classés comme appartenant au secteur tertiaire (industriels, enseignants, avocats, etc.). On dénombre 12 hauts fonctionnaires, secrétaires d'associations, administrateurs, etc.; 19 enseignants, professeurs, assistants, directeurs d'école; 15 juristes, 8 industriels, 12 conseillers communaux; 1 chancelier, 13 agriculteurs et viticulteurs; 4 médecins; 4 ingénieurs; une dizaine d'employés ou ouvriers. Le reste comprend des assistants sociaux, chefs de personnel, commerçants, etc... Une cinquantaine de députés ont une profession indépendante : médecin, architecte, horticulteur, agriculteur, etc.

On peut raisonnablement estimer, en outre, que 75 à 85 députés ont un revenu mensuel supérieur à 3200 francs par mois.

A quelques unités près 21 députés sont nés avant 1921, 47 entre 1921 et 1931, 34 entre 1931 et 1941 et 13 après 1941.

Le parti ouvrier et populaire (6 députés) compte deux professeurs, deux conseillers communaux, un éducateur et un médecin.

Parmi les socialistes (41 députés) la moitié environ gagne 3000 francs ou plus par mois. Le bruit court que le Grand Conseil représente le peuple. Il doit donc y avoir, dans le canton, environ 14 000 avocats et notaires et une dizaine de milliers de conseillers communaux... Quand une classe est au pouvoir, elle y reste pour des siècles.

Seules changent les étiquettes.

Et les occupants des strapontins.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

C'était le bon temps...

On le sait : dans les années qui suivirent la chute de Napoléon, le chancelier d'Autriche Metternich — « M. de Metternich sera quelque jour un grand diplomate : il ment déjà avec assurance ! », disait Talleyrand — lança sa grande idée de la Sainte Alliance. Alliance des rois contre leurs peuples, en l'occurrence. De tous temps populaire, l'idée de « Sainte Alliance » ne devait pas disparaître avec Metternich. Aujourd'hui, elle est plus vivante que jamais ! Est-ce tout à fait par hasard que les Groupements patronaux vaudois s'en prennent à la démocratisation des études, cependant que « La Nation » poursuit sa guerre, traditionnelle, contre la démocratie tout court ?

Dans un article intitulé « Encore la torture » (« La Nation » 1^{er} février 1975), M. A. Morel écrit ces

lignes d'anthologie, que Flaubert n'eût pas manqué de recopier dans son album : « Nous avons dit que le développement généralisé de la torture est dû aux conceptions démocratiques et pacifistes qui dominent l'opinion publique contemporaine... »

D'où l'on conclut aisément que le contraire des conceptions démocratiques et pacifistes, c'est-à-dire les conceptions autocratiques et bellicistes conduisent tout droit à des mœurs dont la douceur arrache des larmes aux plus indifférents...

Avant la Révolution française...

Poursuivant d'ailleurs sur sa lancée, M. Morel ajoute que des siècles d'efforts ont permis d'établir des relations internationales qui écartent les violences envers l'ennemi. « C'est à ce résultat qu'était parvenue la société européenne à la fin

du XVIII^e siècle, avant la Révolution française. » Laquelle Révolution remplaça comme on sait la roue et l'écartèlement par la cruelle guillotine.

« Les bons usages s'apprennent lentement et avec peine, mais se perdent plus rapidement. Néanmoins, au regard de la durée de la vie des nations, ces résultats de la civilisation (auxquels le christianisme participa profondément) se maintinrent comme effets sans leurs causes durant tout le XIX^e siècle. »

La belle vie !

« Cependant les juges d'Abbeville (...) condamnèrent le jeune d'Etallonde, âgé de dix-huit ans : 1. A souffrir le supplice de l'amputation de la langue jusqu'à la racine, ce qui s'exécute de manière que si le patient ne présente pas la langue lui-même, on la lui tire avec des tenailles de fer et on la lui arrache.

2. On devait lui couper la main droite à la porte de la principale église.

3. Ensuite il devait être conduit dans un tombeau à la place du marché, être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et être brûlé à petit feu. » (Lettre de Cassen, avocat du Roi, à M. le marquis de Beccaria — nous sommes en 1765.)

Auparavant, les accusés n'étaient pas torturés, ils étaient « questionnés », question ordinaire et extraordinaire.

En ce qui concerne les usages au XIX^e siècle, non pas en régime démocratique, mais dans la Sainte Russie, je recommande fort le témoignage de Kadomtsev et Guenkine (in : « Tu peux tuer cet homme », NRF 1950) : « A la maison centrale de Tobolsk ». M. Morel est un plaisantin.

Si nous parlions d'autre chose ?

Quant à moi, je ne saurais trop vous recommander la lecture du roman de Jacques Mercanton, « L'Été des Sept Dormants ».

J. C.

Interruption de grossesse: des alliés sûrs pour les démocrates-chrétiens

Après la votation finale du National sur l'interruption de grossesse, l'attitude des députés démocrates-chrétiens a fait les gros titres de la presse d'information dans la Suisse entière; et il est vrai que leur tactique intransigeante paralyse le processus de réanimation d'une loi qui, de toute évidence, est dépassée par les faits. Harro donc sur les démocrates-chrétiens, criaient les commentateurs... mais il est juste de souligner aussi que ces députés ont eu des alliés sûrs dans les autres formations politiques bourgeoises. C'est ce que nous voulons rappeler ci-dessous par des tableaux succincts, sans revenir pour l'instant sur le débat de fond.

Voici tout d'abord une première approche du vote final du National, celui qui a débouché sur le néant et qui a vu une majorité de députés s'exprimer contre la loi et contre la solution des délais.

La répartition des « non par partis est en effet frappante : les démocrates-chrétiens ont pu bénéficier de l'aide d'alliés en nombre dans leur manœuvre de paralysie des débats :

Nombre de membres	Partis	Pour la loi et les délais		Contre la loi et les délais		Abstentions	
49	Rad.	22	13	7	6		
46	Soc.	38	1	3	4		
44	DC	—	41	—	3		
23	UDC	6	15	1	1		
13	Ind.	8	3	1	1		
7	AN	2	5	—	—		
6	Lib.	1	5	—	—		
5	PdT	5	—	—	—		
4	Schw.	—	4	—	—		
3	Evang.	—	3	—	—		
		82	90	12	15		

A travers les cantons, les « non » se sont répartis de la façon suivante ¹ :

Cantons	Non	Abstentions	Absents	Nombre de sièges
Zurich	16	2	3	35
Berne	12	1	2	31
Lucerne	6	2	1	9
Uri	1	—	—	1
Schwyz	2	—	1	3
Obwald	1	—	—	1
Nidwald	1	—	—	1
Glaris	—	—	—	1
Zoug	1	1	—	2
Fribourg	3	—	3	6
Soleure	4	1	—	7
Bâle-Ville	2	—	—	7
Bâle-Campagne	1	—	—	7
Schaffhouse	1	—	1	2
Appenzell Rhodes ext.	—	1	—	2
Appenzell Rhodes int.	1	—	—	1
Saint-Gall	9	2	—	12
Grisons	3	—	1	5
Argovie	7	1	1	14
Thurgovie	4	—	—	6
Tessin	3	—	—	8
Vaud	3	—	2	16
Valais	5	1	—	7
Neuchâtel	1	—	—	5
Genève	3	—	—	11

¹ Tableau publié notamment dans la « Voix Ouvrière » (18.3.1975).

Soit neuf cantons et demi, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Soleure, Appenzell Rh. Int., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie, Valais, auxquels

il faudrait ajouter Fribourg (deux des absents fribourgeois étant démocrates-chrétiens) dont les élus ont voté en majorité absolue contre la loi et contre la solution des délais.

Six cantons franchement pour les délais

Soit six cantons, Glaris, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Tessin, Vaud, Neuchâtel et Genève, dont les élus sont en majorité pour la loi; et cinq députations et demi, partagées : Zurich, Berne, Schaffhouse, Appenzell Rh. Ext. et Argovie.

Invitation

Le musée des arts et métiers de Berne abritera du 19 avril au 17 mai une exposition intitulée « Documents sur cent septante-cinq ans d'histoire du mouvement ouvrier suisse et bernois ». Des affiches, des brochures, des images et des tabelles rappelleront l'histoire du mouvement ouvrier de notre pays depuis 1800.

Un déplacement à Berne qui s'impose ! L'exposition sera ouverte du lundi au vendredi de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures; le samedi, mêmes heures d'ouverture mais fermeture le soir à 17 heures; le dimanche, ouverture le matin de 10 h. à midi; ouverture de 19 h. 30 à 21 heures le jeudi soir.

DP-Berne invite les lecteurs intéressés à se joindre à lui pour une visite le samedi 26 avril. Rendez-vous à 14 heures devant le « Gewerbemuseum » (Musée des arts et métiers). Les membres de DP-Berne auront un numéro de DP à la main...

Un colonel s'en prend au pouvoir politique

Max Kummer, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, colonel, et jusqu'il y a peu, chef de l'artillerie à l'état-major du 2e corps d'armée, a le droit d'exprimer son opinion, sur l'armée comme sur les autorités politiques.

Qu'il le fasse au cours du rapport annuel de la brigade-frontière 5, puis que son exposé soit repris comme information du service « Armée et Foyer » dépasse les limites de la liberté d'expression communément admise par des censeurs qui sont ses collègues. Que ce texte soit distribué avec la mention « à l'usage exclusif du service » à tous les commandements d'unité des troupes d'aviation et de DCA, c'est un abus de fonction.

Dans ce pays où la discipline et le sens de la hiérarchie sont des valeurs tellement estimées, il semble que le pouvoir politique laisse aux officiers supérieurs une liberté d'action dont aucune catégorie de subordonnés ne peut se prévaloir. Dans

la troupe, par exemple, les opinions non conformes sont pourchassées, réprimées (voir la dureté de la répression contre les membres des comités de soldats et les éditeurs des journaux de casernes), alors que certains officiers bombent le torse en toute impunité.

Dans l'immédiat, deux remarques : il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille, la Suisse des colonels n'est pas pour demain; mais d'autre part, il est temps que l'officine de la « défense spirituelle », Armée et Foyer, disparaisse : après les intellectuels, les journalistes, les militants de gauche, c'est maintenant le Conseil fédéral qui entre sur la liste des ennemis « intérieurs »; ce sale travail doit cesser; les économies budgétaires du DMF, voilà l'occasion rêvée !

Ci-dessous, quelques extraits¹ de l'exposé en question (adaptés en français par nos soins).

¹ Le texte intégral peut être obtenu, contre trois francs, à « Focus », Postfach 161, 8033 Zurich (CCP 80-659 99).

Tout d'abord le diagnostic :

« Que l'on ne cherche pas plus loin ! Les causes plus profondes (du malaise) sont tellement profondes qu'elles résistent à tout enjolivement : l'armée est abandonnée; elle est abandonnée par le pouvoir politique, et elle doit pour ainsi dire résister seule à l'ennemi, par l'intermédiaire de ses cadres. Et plus tard elle se voit réduite à une justification solitaire, plus le fossé de son isolement se creuse ».

Ensuite les responsables :

« Il y a environ un an — nous entrons dans la deuxième année après cet événement — des recrues m'ont apporté un journal, qui se disait le magazine de la nouvelle génération, et qui renfermait une interview exclusive du président de la Confédération. Ce dernier répondait sur le point suivant : croyait-il en la paix, comme but à atteindre ?

» Et le président répondait : « Je suis d'avis qu'il n'y a plus de place en Europe pour une guerre. Les guerres conventionnelles telles que les a subies l'Europe font maintenant partie du passé; et je ne crois même pas à une nouvelle guerre mondiale; je n'y crois tout simplement plus; car les intérêts en jeu sont tels aujourd'hui que personne ne pourrait prendre la responsabilité d'engager les hostilités (...)

» Et les recrues pensaient que c'était fort de tabac de les obliger à accomplir un service militaire dans ces conditions, un service comprenant de surcroît une formation à la guerre conventionnelle, alors même que le pouvoir exécutif suprême était d'avis qu'une telle guerre en Europe était exclue (...)

» On ne peut désarmer l'armée de manière plus polie, et la jeunesse ne peut exprimer de façon plus claire que le service militaire est une obligation inutile. La confusion semble totale. »

Le dilemme fondamental :

« Celui qui prétend que l'URSS est devenue trop puissante, est réputé maintenant vouloir la guerre, et agir à l'encontre de la raison d'Etat, à l'encontre de la neutralité, à l'encontre du profit que procurent les relations commerciales avec l'Etat. De cette façon, la réalité est retournée comme un gant. Nous en arrivons à nous persuader que toute parole prononcée sur ce qui se passe à l'Est est un appel à la guerre, et les mercenaires de Moscou dans notre pays sautent à la gorge de toute personne qui dit le contraire ».

Les incompétences :

« Notre pouvoir politique répond à tout cela par une incompétence totale (...) « S'il veut une armée, il doit avoir le courage de dire pourquoi, non pas dans des mots vides et un patriotisme creux, mais à travers l'actualité qui parle d'elle-même. Cela n'est pas l'affaire du responsable du DMF, et encore moins celle des militaires, mais c'est le devoir du pouvoir politique, des secrétaires de partis aux parlementaires et aux magistrats; eux seuls ont encore à leur disposition les moyens indispensables pour influencer l'opinion; mais là, on ne rencontre rien d'autre qu'indifférence, découragement et capitulation anticipée (...) »

Et les couplets anticommunistes de rigueur :

« Nous n'avons pas les moyens de dire à notre jeunesse quelle est cette tragédie à laquelle nous assistons impuissants, d'éclairer ce despotisme pour notre jeunesse, du moins celle qui n'a pas vécu la dictature hitlérienne.

» Il y a quelques jours, nous avons appris qu'avait été relâché de Sibérie un scientifique qui, à l'époque, avait manifesté sur la Place Rouge contre l'invasion de la Tchécoslovaquie (...). Le tarif correspondant, chez nous, serait dix ans pour avoir participé aux manifestations du Globus, sept ans pour avoir protesté contre les ordres d'un supérieur (...) »